

# AVIS AUX EXPORTATEURS DE GIROFLE

5 septembre 2025



AVIS AUX EXPORTATEURS DE GIROFLE dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2025-2026



MINISTRE DE L'INDUSTRIALISATION ET  
DU COMMERCE

Antananarivo, le 02 SEP. 2025

SECRETARIAT GENERAL

N° 063 -2025/MIC/SG

### AVIS

Il est porté à la connaissance de tous les EXPORTATEURS DE GIROFLE que dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2025-2026 :

- La réception des dossiers de demande d'agrément pour la campagne 2025-2026 est ouverte du 15 au 30 septembre 2025 par voie électronique uniquement à l'adresse email suivante : [agrementgirofle25@commerce.mg](mailto:agrementgirofle25@commerce.mg)
- La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.

Le certificat d'agrément à l'exportation délivré lors de la campagne de 2024-2025 demeure valide jusqu'à la publication de la liste des exportateurs agréés pour la campagne 2025-2026.

Le certificat d'agrément à l'exportation ne sera délivré qu'après sortie de la liste des exportateurs agréés.



Copie à :

- Monsieur le Ministre de l'Industrialisation et du Commerce « Pour compte rendu »
  - Madame le Directeur de Cabinet
  - Monsieur le Directeur Général du Commerce
  - Monsieur le Directeur Général de l'Industrialisation
  - Tous DRIC
- « Pour information »

Cliquer [ICI](#) pour voir la liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de girofle pour la campagne 2025-2026



[fb](#)  
[Télécharger le PDF](#)